



MAIRIE DE GIRONVILLE

1 rue Beaugé – 77890 GIRONVILLE

Tél. : 01 60 55 11 27

Mail : mairie.gironville77@orange.fr

Salle Polyvalente - Contrat de Location

Entre, la **mairie de GIRONVILLE** représenté par Madame WATTS Marian, Maire, désigné « le bailleur »

Et, Monsieur/ Madame _____ (NOM – Prénoms)
Domicilié(e/es/s) _____

désigné (e/es/s) « le locataire »

Tel : _____ Courriel : _____

pour la **location de la Salle Polyvalente de Gironville** – 1 rue Beaugé 77890, dont la limite de capacité est de **113 personnes** (personnel de service y compris).

du _____ à _____ h au _____ à _____ h

pour accueillir l'événement suivant : familial ou autre : _____

Assurance souscrite auprès de : _____ sous le numéro de contrat : _____ dont l'attestation sera remise au plus tard le jour de la remise des clés.

➤ **Tarif de location retenue** : _____ € pour une durée de _____ heures

Durée d'utilisation	Tarifs habitants de la commune	Montant de l'acompte	Tarifs personnes ou associations extérieures à la commune	Montant de l'acompte
1 journée (24 h)	130.00 €	43.00 €	220.00 €	73.00 €
1 journée ½ (36 h)	180.00 €	60.00 €	330.00 €	110.00 €
2 journées (48 h)	230.00 €	76.00 €	400.00 €	133.00 €
Réunion (par ½ journée) ou pot/vin d'honneur	60.00 €	20.00 €	80.00 €	26.00 €

Délibération du 27/03/2017

- **Acompte** : un titre exécutoire sera émis dès réception du contrat et vous sera transmis par les services du Trésor Public de Nemours.
- **Solde** : un titre exécutoire sera émis 15 jours avant la date de la remise des clés et vous sera transmis par les services du Trésor Public de Nemours
- **Chèque de caution de 500 €** à l'ordre du TRESOR PUBLIC, remis le _____ portant le n° _____ (à remettre au plus tard le jour de la remise des clés)

M'engage à respecter le règlement intérieur de location de la salle qui m'a été remis avec le contrat.

M'engage à contrôler le passe sanitaire de tous les visiteurs (via l'application TAC Vérif, en accès libre, ou un autre dispositif de lecture répondant aux conditions définies par le ministère de la santé). Il est rappelé que l'obligation de contrôle repose sur les responsables des lieux et établissements ou les organisateurs des événements et en aucun cas, celle de la collectivité, propriétaire des lieux.

Fait à Gironville, le _____, en un seul exemplaire, dont une copie remise au locataire
Signature du bailleur, Signature du locataire,